



Protégeons les salaires, pas les frontières

L'heure a sonné de voter OUI à l'initiative syndicale « 23 frs, c'est un minimum! », et NON à l'initiative UDC « pour une immigration modérée ».

Toutes et tous aux urnes !

Enjeux • Le 27 septembre prochain, nous aurons le choix entre le progrès ou la régression sociale. Si les termes de cette alternative peuvent paraître simplistes, c'est pourtant bien de cela qu'il s'agit, avec d'un côté l'initiative syndicale proposant d'introduire à Genève un salaire minimum légal de 23 frs de l'heure, et du côté opposé l'initiative de l'UDC « pour une immigration modérée », ou « de limitation », laquelle prévoit l'abolition de la libre-circulation des travailleuses et des mesures de protections des salaires qui l'accompagnent.

C'est donc logiquement que SITinfo consacre dans ce numéro « spécial vota-

tions » un très large espace à ces enjeux: décrire les multiples avantages pour les salarié-e-s, tant d'un point de vue interprofessionnel que d'un point de vue sectoriel, de l'acceptation de l'initiative syndicale « 23 frs, c'est un minimum! ». Et dénoncer à l'inverse la formidable régression des droits et des protections des salarié-e-s contre les abus patronaux qui découlerait de l'acceptation de l'initiative antisociale et antisyndicale de l'UDC.

C'est donc aussi un outil de campagne que vous tenez entre vos mains. Une campagne que nous ne gagnerons qu'à la force et l'engagement de nos militant-e-s. Votre force et votre engagement.

D'autres exemplaires sont disponibles au secrétariat. Parce qu'il n'est pas trop tard pour convaincre les indécis-es, n'hésitez pas à nous en demander si vous souhaitez en distribuer à vos collègues, familles, et connaissances. Vous trouverez également en dernière page des indications pour participer à cette campagne, dans la rue, dans les entreprises ou sur les réseaux sociaux. Parce que l'union fait la force, et que toutes et tous ensemble nous pouvons gagner cette votation, nous vous souhaitons une stimulante lecture ♦.

Davide De Filippo

NON À L'INITIATIVE UDC « DE LIMITATION »

Précarisation des droits, division des travailleuses, abolition des mécanismes de protection des salaires, aigüez vos arguments contre l'UDC. 4-5

OUI À L'INITIATIVE « 23 FRs, C'EST UN MINIMUM! »

Parce que tout travail mérite salaire, et que tout salaire doit permettre d'en vivre, adoptons enfin un salaire minimum légal à Genève. 6

ENTRETIEN AVEC SAMUEL BENDAHAN

Décryptage avec Samuel Bendahan, économiste, des mythes et croyances libérales sur le salaire minimum légal. 8-9

ENJEUX SECTORIELS

Hôtellerie-restauration, nettoyages, économie domestique, services publics, construction, découvrez les enjeux de cette votation sur ces secteurs. 11-12-13

AUTRES SUJETS DE VOTATIONS

Initiative « Zéro pertes », déductions fiscales pour garde d'enfant, congé paternité, avions de chasse, les mots d'ordre du SIT sur les autres objets de votations du 27 septembre. 14

CONTRE LA PRÉCARITÉ

23.-

C'EST UN MINIMUM


Billet de la présidence

Le MCG et l'UDC auront besoin de récolter 5370 signatures valables jusqu'au 14 septembre prochain pour faire valider leur référendum mesquin contre la loi 12723 sur l'indemnisation des précaires. Environ 3000 personnes seront ainsi encore fragilisées à Genève: travailleuses et travailleurs sur appel, employé-e-s domestiques sans protection, intermittent-e-s du spectacle, travailleuses et travailleurs du sexe ou encore étudiant-e-s qui ont perdu leurs (petits) revenus. Mais comme cette indemnisation de 80 % de leurs revenus (au max. 4000 frs/mois pendant 2 mois) n'est pas conditionnée à leur statut légal (les sans-papiers pourront y faire appel), leurs opposant-e-s s'en offusquent, se mettant tout à coup à dénoncer hypocritement le travail illégal et les employeurs « indécents ».

Evidemment, ils-elles passent égoïstement à côté du but de cette aide ponctuelle qui est de préserver des personnes déjà précaires que nous avons vues chercher de quoi se nourrir à la patinoire des Vernets, d'une aggravation de leur situation économique et sociale en raison des mesures gouvernementales cantonales prises dans le contexte de l'état de nécessité face au Covid-19. Espérons que leur faiblesse de jugement ne soit pas suivie par la population!

Comme vous le savez, le SIT défend aux prochaines votations un salaire minimum légal de 23 frs/h correspondant à 4086 frs pour 41 heures/semaine. C'est aussi la précarité qui est en ligne de mire. C'est une nécessité. Pour satisfaire au minimum vital, aux besoins de base: se loger, s'habiller, se chauffer et se nourrir avec dignité. Autrefois, les besoins biologiques utilisaient un indicateur nutritionnel, aujourd'hui valeur référence de l'OMS sur l'apport énergétique indispensable à l'humain, de 2500 calories journalières. Aujourd'hui, c'est d'un salaire minimum dont nous avons besoin pour les travailleuses et travailleurs!

Enfin, le spectre de l'abolition de la libre-circulation et des mesures d'accompagnement, brandi cette fois encore par l'UDC (moins de conventions collectives), est une porte ouverte aux inégalités salariales (au détriment des femmes), une précarisation du droit au séjour et donc le renvoi à la clandestinité qu'hypocritement ils-elles prétendent combattre!

Aux urnes le 27 septembre! 

Diego Cabeza



SOMMAIRE

ÉDITO

Le prix de la sueur **p3**

PROTÉGEONS LES SALAIRES PAS LES FRONTIÈRES

Contre l'initiative de l'UDC,
défendons nos droits! **p4**

L'initiative « pour une immigration
modérée » qui met les femmes
en danger **p4**

Renforcer plutôt qu'abandonner
les mesures d'accompagnement **p5**
Les mesures d'accompagnement,
c'est quoi? **p5**

Pour vivre de son travail **p6**
Un pas concret vers plus d'égalité
salariale **p6**

Un salaire minimum légal,
c'est bon pour toutes et tous! **p8**
La solidarité comme antidote **p11**

Revaloriser et protéger
le salaire des nettoyeuses **p12**
Double enjeu pour un secteur
précaire **p12**

Enjeux vitaux également
pour le service public **p13**
Des mesures d'accompagnement
indispensables **p13**

VOTATIONS

OUI pour bloquer
le dumping fiscal! **p14**

NON à un nouveau cadeau fiscal
pour les riches **p14**

Oui au congé paternité **p15**

Il y a d'autres urgences:

NON aux avions de combats **p15**

EN ACTION

Participez avec nous
à la campagne **p16**



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte
du lundi au jeudi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 022 818 03 00
Les contacts par e-mail sont à privilégier:
sit@sit-syndicat.ch

Attention: En raison de la pandémie et
des mesures des autorités, certaines perma-
nences physiques sont remplacées par
des permanences téléphoniques aux horaires
que vous trouverez ci-dessous.

PERMANENCES DU SIT

dès le 29 juin:

Bâtiment, parcs et jardins, nettoyage

Permanence physique: mardi de 15 h à 18 h

Permanence téléphonique: jeudi de 15 h à 17 h
au 022 818 03 00

Tertiaire privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration,
économie domestique, industrie alimentaire,
esthétique, coiffure, services, garages,
horlogerie, industrie, commerce, médias,
transports, finance, etc.)

Permanence téléphonique: mardi de 14 h à 17 h
au 022 818 03 00

Permanence physique: jeudi de 14 h à 18 h

Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques: mardi de 9 h à 12 h
et mercredi de 14 h à 17 h

Salarié-e-s sans statut légal

Uniquement sur rendez-vous au 022 818 03 00

Service des impôts pour les membres uniquement

Les rendez-vous sont suspendus jusqu'à nouvel
avis. Pour les membres uniquement: nous pou-
vons faire votre déclaration par correspondance.
Plus d'informations au 022 818 03 20

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions):

Rue de Montbrillant 38, du lundi au vendredi
de 9 h à 13 h

Permanences téléphoniques:

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers

case postale 3287, 1211 Genève 3

tél.: +41 (0) 22 818 03 00

fax: +41 (0) 22 818 03 99

courriel: sit@sit-syndicat.ch

web: www.sit-syndicat.ch

Le prix de la sueur

Tout travail mérite salaire, tout salaire devrait permettre d'en vivre. Dans une société fondée sur le travail comme la nôtre, ce principe devrait relever de l'évidence. Car hormis quelques accidents de parcours, c'est par le travail que chacune et chacun est censé-e obtenir de quoi subsister. Vivre de son travail, gagner sa croûte.

Mais voilà que tout à coup cette évidence est remise en cause, pas seulement par d'audacieux-euses promoteurs-trices du Revenu de base inconditionnel, mais par les faïtières patronales genevoises. On s'attendait bien à les voir tirer à boulets rouges sur le salaire minimum légal, à lui attribuer tous les maux économiques possibles, de vortex à salaires vers le bas, à désintégrateur nucléaire d'emplois. Mais en justifiant la pauvreté laborieuse, ce patronat-là fait un pas, admettons-le, sidérant.

A l'entendre, le salaire minimum « étatique » (« démocratique », dirions-nous plutôt, puisque nous allons voter sur le sujet), par opposition aux salaires minimaux négociés entre partenaires sociaux, viendrait mettre à mal plus qu'une tradition, la véritable recette du succès helvète: celle de salaires qui prendraient en compte *la réalité* des branches. Comme si, dans cette *réalité*, il n'existait pas d'entreprises qui réalisent de juteux bénéfices, pas d'actionnaires encaissant de monumentaux dividendes, pas d'écarts salariaux indécents. Comme s'il n'existait pas non plus, dans cette *réalité* de branches, de droits pour les salarié-e-s à manger à leur faim, à se loger décemment, à se soigner correctement, et – soyons utopistes – à se cultiver et à se divertir de temps à autre. Travailleurs-euses pauvres? Allons donc, à entendre ce patronat, la sueur n'a pas de prix, il vaut mieux être pauvre exploité-e que pauvre tout court, au moins vous servez à quelque chose. Et puis le salaire n'est pas tout, trouvez-vous un mari riche, et surtout attendez de l'avoir trouvé avant de faire des enfants. Et puis si vraiment vous n'y arri-

vez pas, il y a l'Etat qui vous aide... La voici donc, la « potion » du succès à la sauce patronale: un « partenariat social » unidirectionnel, où il n'y a que leurs intérêts qui comptent, et tant pis si vous n'arrivez pas à vivre de votre travail pendant que votre patron en encaisse les fruits. Tout au plus adressez-vous aux services sociaux, mais faites vite, avant que ces mêmes patrons ne leurs coupent les vivres à eux aussi à coup de cadeaux fiscaux... aux entreprises et à leurs actionnaires.

Alors oui, lorsque le « partenariat social » n'a de « partenariat » que le nom et de « social » que l'adjectif, l'Etat doit intervenir. C'est ce qu'il fait déjà aujourd'hui en subventionnant indirectement ces politiques patronales indécentes en complétant le revenu des salarié-e-s qui subissent les bas salaires, et c'est ce qu'il doit faire demain en imposant à ces employeurs ce principe élémentaire: tout travail doit permettre d'en vivre.

Le patronat aurait été bien inspiré de se rappeler de ce principe, car en justifiant l'injustifiable, c'est lui qui joue avec le feu de la libre-circulation. Certes, le patronat genevois

a compris plus que dans d'autres cantons la nécessité de renforcer le contrôle du marché du travail, de débusquer la sous-enchère et de sanctionner les employeurs qui ne respectent pas les règles du jeu. Sauf

En justifiant les bas salaires, le patronat justifie l'injustifiable

que ces règles ne protègent pas assez les salarié-e-s, et particulièrement pas les plus précaires. Admettre qu'il faut renforcer les droits des salarié-e-s contre la sous-enchère plutôt que de justifier les bas salaires, aurait été infiniment plus sage et plus responsable. Mais non, le dogmatisme antiétatique a pris le dessus, puisque de l'aveu même du directeur de la Chambre de commerce neuchâtoise après l'introduction du salaire minimum légal, ce dernier n'est en fait « pas vraiment un problème ». Pour les patrons genevois, c'est dont « niet » au « salaire minimum étatique », au risque de se prendre un auto-goal sur l'initiative de l'UDC.

Chacun-e prendra donc ses responsabilités au lendemain du 27 septembre. Nous, nous prenons les nôtres, en appelant résolument à voter NON à l'abolition de la libre-circulation le 27 septembre, et OUI à l'initiative « 23 frs, c'est un minimum! ».

Davide De Filippo

LIBRE-CIRCULATION

Contre l'initiative de l'UDC, défendons nos droits !



© Mitchel Lensink

La suppression de la libre-circulation des personnes précariserait les migrant-e-s et entraînerait la fin des mesures d'accompagnement et de protection de tous-tes les salarié-e-s, suisses et immigré-e-s.

Protection des salaires • L'initiative « Pour une immigration modérée » ou « Initiative de limitation » est vendue par l'UDC comme le sésame qui, en limitant la migration, serait en mesure de résoudre tous les maux du pays, de la sous-enchère salariale, aux bouchons sur les routes, du chômage aux loyers excessifs et à la qualité de la formation dispensée dans les écoles. Un vaste écran de fumée mensonger, qui masque le véritable objectif de l'UDC: l'« âge d'or du libéralisme d'avant 2002 », cher au patronat le plus réactionnaire. Un cauchemar pour les salarié-e-s, à refuser absolument dans les urnes le 27 septembre.

UNE INITIATIVE MENSONGÈRE

L'initiative ne résoudra bien sûr aucun des problèmes auxquels elle prétend apporter une solution. Même la limitation de l'immigration est un mensonge servi à ceux-celles qui en font un problème, ce qui bien entendu n'est pas notre cas. Le texte se limite à affirmer que « La Suisse règle de manière autonome la migration, (et que) la libre-circulation des personnes cesse d'être en vigueur une année après le vote si des négociations avec l'Union Européenne n'aboutissent pas ». Ces modifications constitutionnelles sont à additionner à l'art. 121a de la Constitution fédérale hélas en

vigueur depuis le 9 février 2014, avec l'acceptation à une très courte majorité de l'initiative de l'UDC « contre l'immigration de masse ». Cet article précise que le nombre d'étrangers-ères admis-es est défini « en fonction des besoins économiques globaux et de la préférence nationale », que « des contingents annuels sont fixés », et que « le droit au séjour, au regroupement familial et aux prestations sociales peut être limité pour les étrangers ».

UN MARCHÉ DU TRAVAIL TOTALEMENT LIBÉRALISÉ

L'UDC, parti de multimilliardaires, ne veut donc pas moins de migrant-e-s, elle en veut autant que les branches économiques en ont besoin pour remplir les poches des actionnaires. Ce que l'UDC recherche en mettant fin à la libre-circulation des personnes, c'est le retour à ce qu'elle considère comme « l'âge d'or » du capitalisme suisse d'avant 2002, et mettre fin aux mesures d'accompagnement. Mesures qui ne sont rien d'autre que des protections et des droits appliqués aujourd'hui à tous-tes les salarié-e-s, suisses ou immigré-e-s (lire ci-contre).

L'UDC ne veut pas moins de migrant-e-s, elle veut des migrant-e-s et des salarié-e-s, suisses et immigré-e-s, sans droits et sans protections, corvéables à merci et divisé-e-s, pour le plus grand profit du patronat.

MIGRANT-E-S PRÉCARISÉ-E-S

La suppression de la libre-circulation des personnes aura des conséquences immédiates non pas sur le nombre de migrant-e-s mais sur leurs droits, conditions de travail et qualité de vie. La migration sera gérée par des contingents annuels comme jusqu'en 2001 et sans droit au séjour stable. Le nombre de travailleurs-euses clandestin-e-s augmentera ainsi que la précarisation des conditions de travail et de vie des migrant-e-s. Le regroupement familial sera restreint, et les droits sociaux réduits. Et la sous-enchère salariale, qui était importante avant 2002? Elle augmentera au lieu de diminuer car le droit à des CCT avec salaires minimaux, à des contrats-types avec salaires minimaux, les inspections du travail ayant mission de débusquer les abus patronaux et contrôler la sous-enchère dans les entreprises et les autres mesures d'accompagnement à la libre-circulation des personnes seront supprimées. ✦

Manuela Cattani

LIBRE-CIRCULATION

L'initiative « pour une immigration modérée » met les femmes en danger

L'initiative UDC « pour une immigration modérée » plongerait des milliers de femmes dans la précarité et l'insécurité.

Egalité • Alors que l'UDC se présente comme le chevalier blanc à la rescousse des femmes contre les dangereux étrangers (sic!), c'est bien dans ses projets politiques

que se trouve le réel danger. L'abolition de la libre-circulation des personnes avec l'UE qui est visée par l'initiative « de limitation » aurait des conséquences néfastes sur

l'ensemble de la population, mais en particulier sur les femmes.

D'abord, la précarisation du statut de séjour renverrait des milliers de personnes vers la clandestinité, et les formes d'exploitation et de violences les plus dures. Face à la législation en matière d'immigration, les femmes sont discriminées par rapport aux hommes. Dans le contexte de forte ségrégation qui règne dans le monde du travail, les femmes ont moins accès à des postes mieux rémunérés ou à responsabilités, subissent les temps partiels contraints et cumulent plus souvent plusieurs emplois. Ainsi, elles remplissent plus difficilement les conditions pour obtenir une régularisation de leur statut de séjour.

La précarisation du statut de séjour, c'est également mettre les femmes dans des situations de dé-

pendance accrue, que ce soit face à leur employeur ou à leur partenaire, ce qui diminue leur marge de manœuvre pour se défendre et exercer leurs droits en cas d'abus patronaux ou de violences sexistes.

Cette initiative signifierait également moins de conventions collectives et de salaires minimum obligatoires, des outils essentiels pour combattre l'inégalité salariale. Les femmes sont aujourd'hui surreprésentées parmi les personnes ayant les plus bas salaires. Le danger de cette initiative est que ces inégalités salariales explosent, et ceci quel que soit le statut de séjour.

Ne nous laissons pas leurrer par la langue fourchue de l'UDC et votons un NON féministe à son initiative! ✦

Anne Fritz



LIBRE-CIRCULATION

Renforcer plutôt qu'abandonner les mesures d'accompagnement

Le contrôle des entreprises en Suisse est insuffisant pour combattre la sous-enchère. Mais il faut le renforcer plutôt que l'abandonner comme le voudrait l'UDC.

Marché du travail • Soyons honnêtes, le bilan de l'application des mesures d'accompagnement est mitigé. Parce que leur application est variable d'un canton à l'autre, et parce que le patronat et la droite, UDC en tête, ont empêché leur amélioration. Mais aujourd'hui, plutôt que de les jeter aux orties en même temps que la libre-circulation des personnes comme le propose l'UDC, il faut les maintenir et impérativement les renforcer.

DROITE ET PATRONAT RESPONSABLES


Après le vote de 2014 sur l'initiative « contre l'immigration de masse », la droite et le patronat proche de l'UDC ont bloqué toute amélioration des mesures d'accompagnement. À part le relèvement introduit en 2015 du maximum de l'amende de 5 000 à 30 000 frs pour non-respect du salaire minimum des travailleurs détachés ainsi que du salaire minimum prévu par un contrat-type de travail, les autres mesures défendues par les syndicats - augmenter le nombre de CCT de force obligatoire et en améliorer les salaires, augmenter le nombre de contrats-types et les salaires, augmenter le nombre de contrôles, durcir les autres sanctions, interrompre l'activité des entreprises en sous-enchère salariale crasse, faciliter l'extension des CCT - ont été combattues et aucune n'a passé la rampe du parlement. Pire, la droite a modifié le règlement de l'AVS en 2016. Les employeurs ne sont plus tenus d'annoncer à la caisse de compensation AVS les nouveaux employé-e-s dans les 30 jours suivant leur entrée en fonction, mais peuvent le faire au plus tard lors de l'établissement du décompte salarial au début de l'année suivante. Cette péjoration lèse les salarié-e-s et empêche de débusquer les abus et la fraude à l'assurance sociale.

À GÉOGRAPHIE VARIABLE

En 2019, 8% seulement des entreprises ont été contrôlées en Suisse. Il y a une trop forte dispa-

rité d'application des mesures d'accompagnement entre les cantons. Genève, Zürich, le Tessin et Vaud réalisent à eux seuls la grande majorité des contrôles. Genève et le Tessin ont édité 24 des 28 Contrats-type de travail, et à part Bâle-Ville pour le commerce de détail, aucun canton alémanique n'a trouvé bon d'introduire, pour les branches à sous-enchère, de contrat-type qui fixe un salaire minimal et une durée du travail. Les entreprises ne sont presque jamais contrôlées dans le canton de Zoug. Elles ne risquent un contrôle que tous les 33 ans à Bâle-Campagne, Fribourg et Saint-Gall. Cette application à géographie variable sur le territoire rend les mesures d'accompagnement peu efficaces. Or, la sous-enchère et les abus salariaux sont là, pour autant qu'on aille les chercher dans les entreprises avec un nombre de contrôles annuels suffisants. Les données publiées par le Secrétariat à l'économie montrent qu'en 2019 11% des entreprises contrôlées pratiquent la sous-enchère salariale, avec un taux qui peut être sensiblement plus élevé selon les branches.

RENFORCER LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT


En dépit du bilan mitigé des mesures d'accompagnement, ce n'est pas la suppression de la libre-circulation des personnes qui amènera des réponses aux problèmes des salarié-e-s. Bien au contraire, en précarisant les migrant-e-s et en divisant les salarié-e-s, le rapport de force sera encore moindre pour obtenir de nouveaux droits et améliorer les conditions de travail. Plutôt que de les supprimer, les mesures d'accompagnement doivent être non seulement conservées, mais améliorées, comme le propose l'initiative pour un salaire minimum légal. 

Manuela Cattani

Les mesures d'accompagnement, c'est quoi ?

Les mesures d'accompagnement sont des dispositions légales qui ne restent en vigueur que tant que demeure également en vigueur la libre-circulation des personnes. Elles permettent :

- 1 De rendre une Convention collective de travail (CCT) obligatoire à l'ensemble d'un secteur économique de manière facilitée en cas de sous-enchère abusive et répétée.
- 2 A défaut de CCT, d'édicter des Contrats-types de travail avec salaires minimaux obligatoires dans les branches à risque de sous-enchère salariale.
- 3 De disposer d'inspections du travail tenues d'effectuer des contrôles dans les entreprises afin de débusquer la sous-enchère salariale.
- 4 De contrôler le travail détaché et de sanctionner par une amende de 5 000 à 30 000 frs les employeurs ne respectant pas les salaires minimaux.
- 5 De sanctionner les employeurs ne respectant pas les Contrats-types de travail également par une amende entre 5 000 et 30 000 frs.

Si l'initiative de l'UDC trouve une majorité, ce sont 30 CCT de force obligatoire avec salaire minimum appliquées à Genève qui tombent : celle de la construction (gros-œuvre et second œuvre), des nettoyages, de la boulangerie-confiserie, des hôtels, cafés et restaurants, des garages et des carrosseries, de la sécurité, des shops de stations service, des techniciens-identistes, des centres d'appels et de contacts, etc. Même sort pour les salaires minimaux des 6 contrats-types : balayé le salaire minimal pour l'économie domestique, l'esthétique, le transport de choses pour compte de tiers, le commerce de détail, etc. Sans mesures d'accompagnement, il faudra tout recommencer à zéro pour obtenir des salaires minimaux, qui risquent de baisser.  MC

Le 27 septembre, NON à l'abolition de la libre-circulation et des mesures d'accompagnement !

SALAIRE MINIMUM LÉGAL

Pour vivre de son travail

Le 27 septembre, il faut concrétiser dans les urnes le formidable élan de 2018 qui avait recueilli 7700 signatures en seulement trois semaines. OUI à l'initiative « 23 frs, c'est un minimum! ».

Initiative syndicale • Nous y voilà. Dans quelques semaines, l'initiative de la CGAS prévoyant d'instaurer un salaire minimum cantonal de 23 frs de l'heure sera soumise au scrutin populaire. Parce qu'avec moins que ce salaire, ce n'est pas possible de vivre de son travail, et parce que les belles promesses patronales de 2014 sur le « partenariat social » n'ont pas été tenues. Après Neuchâtel, le Jura et le Tessin, et bientôt Bâle et Zurich, il est temps que Genève se dote d'un salaire minimum légal. Tout travail mérite salaire. Tout salaire devrait permettre d'en vivre.

CONTRE LA PRÉCARITÉ

A Genève, 10% des travailleurs-euses ont un salaire inférieur à 23 frs de l'heure, soit moins de 4000 frs par mois pour un plein temps. La moitié touche un salaire inférieur à 3500 frs. Ces salaires ne permettent pas de vivre dignement sans recourir aux aides publiques. Dans son rapport sur la pauvreté de 2016, le Conseil d'Etat disait : « En l'absence d'un changement de cap dans les politiques salariales, l'intervention de l'Etat pour remédier à la faiblesse des revenus du travail sera appelée à augmenter, faisant dans les faits peser sur les finances publiques une insuffisance découlant de l'évolution du marché du travail ». C'est ce changement de cap que l'initiative propose de mettre en œuvre, avec

pour objectif de mettre fin à la précarité résultant de salaires trop bas, et à une politique salariale patronale qui reporte les coûts sociaux sur l'ensemble des contribuables.

LE « PARTENARIAT SOCIAL » NE SUFFIT PAS

Près de la moitié des travailleurs-euses ne sont pas protégé-e-s par une convention collective de travail (CCT). Et dans plusieurs secteurs au bénéfice d'une CCT, les salaires demeurent désespérément bas en raison de l'intransigeance des organisations patronales (lire aussi en page 3). Au rythme de « progression » péniblement concédé par ces dernières, il faudrait attendre 2027 pour que le salaire minimum de la convention du nettoyage atteigne 23 frs/h, et... 2050 pour que celui de l'hôtellerie-restauration y parvienne également.

Les organisations patronales n'ont d'ailleurs pas attendu la fin de la crise sanitaire pour réclamer un gel voire des baisses de salaires, y compris pour celles et ceux qui ont été au front ce printemps tout en gagnant moins de 23 francs de l'heure. Dans le même temps, les 37 plus grandes entreprises suisses reversaient près de 63 milliards de francs sous forme de dividendes à leurs actionnaires (soit plus que le plan d'aide aux entreprises de la Confédération).



JUSTICE SOCIALE

Dans la riche et très coûteuse Genève, il est intolérable que des milliers de travailleuses et travailleurs ne parviennent pas à vivre de leur travail. Qui plus est, au lendemain d'une crise sanitaire majeure et à la veille d'une indispensable transition écologique pour combattre le réchauffement climatique, instaurer un salaire minimum légal de 23frs/h est essentiel afin que les salarié-e-s ne fassent pas les frais de cette transition. L'instauration d'un salaire minimum légal contribue à une meilleure répartition des richesses, condition indispensable pour aborder la transition écologique.

LES SALAIRES PLUTÔT QUE LES FRONTIÈRES

Tandis que l'UDC veut fermer les frontières pour soi-disant protéger les « résident-e-s » de la libre circulation des personnes, les syndicats genevois répondent qu'une vraie protection contre la sous-enchère réside dans le renforcement des mesures d'accompagnement, et non dans leur affaiblissement. Véritable bouclier contre la précarité, le salaire minimum légal participera à ce nécessaire renforcement. ♦

Comité unitaire « Protégeons les salaires, pas les frontières », adaptation SITinfo

SALAIRE MINIMUM LÉGAL

Un pas concret vers plus d'égalité salariale

L'initiative « 23 frs, c'est un minimum! » est une occasion à ne pas manquer pour lutter contre les inégalités salariales à l'encontre des femmes.

Egalité • A Genève, deux tiers des personnes touchant un salaire inférieur à 4000 frs par mois pour un plein temps sont des femmes alors que, sur l'ensemble de la population active, les femmes ne représentent que 48%. Cette inégalité s'explique autant par des discriminations directes qu'indirectes: dans une société encore fortement patriarcale, le travail des femmes est toujours large-

ment dévalorisé. On ne s'étonnera donc pas de trouver parmi les bas salaires des tâches principalement exercées par les femmes: blanchisserie, coiffure, femmes de chambre, nettoyeuses, employées de maison, gardes de malades et d'enfants, vendeuses, hôtesses d'accueil, etc. Même là où il existe une convention collective, comme dans le nettoyage par exemple, les salaires minimaux

restent désespérément bas, faute d'un rapport de force favorable aux salarié-e-s et de droits syndicaux suffisants.

BAS SALAIRES POUR LES TRAVAILLEUSES: ÇA SUFFIT!

Le 14 juin 2019, nous étions plus de 500 000 dans les rues lors de la grève féministe parce nous en avons assez des inégalités salariales et des discriminations dans le monde du travail.

Nous voulons valoriser celles, mais aussi ceux, dont le travail est indispensable à la vie. Leurs salaires doivent être augmentés et leurs conditions de travail améliorées. A Genève, l'occasion se présente d'obtenir une revalorisation salariale en instaurant le salaire minimum légal de 23 francs de l'heure. Nous avons aussi applaudi les héroïnes de la Pandémie tous les soirs durant le confinement, parce que leur travail est indispensable au fonctionnement de la société. Et pourtant, pour nombre d'entre-elles, ce travail est effectué pour un salaire de misère qui ne permet pas de vivre dignement dans notre canton sans recourir aux aides sociales. En cas de divorce, de chômage, de maladie ou d'accident et surtout à l'âge de la retraite, leur revenu baisse encore. Car ces bas salaires ont des conséquences tout au long de la vie des femmes et empêchent leur indépendance économique. ♦

Valérie Buchs



Syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs



ECONOMIE

Un salaire minimum légal, c'est bon pour toutes et tous !

Décryptage avec Samuel Bendahan des mythes et croyances libérales sur le salaire minimum légal.



Analyse • Samuel Bendahan est maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne (HEC) et à l'École polytechnique fédérale de Lausanne. S'il défend avec vigueur l'introduction d'un salaire minimum légal, ce n'est pas seulement parce qu'il est conseiller national socialiste, c'est surtout parce qu'il est économiste. Entretien.

Samuel, le salaire minimum légal traîne une mauvaise réputation. Est-ce justifié ?

Evidemment pas. Mais les opposant-e-s au salaire minimum légal martèlent tellement leurs âneries que tout le monde finit par les répéter sans plus y réfléchir. Et pourtant, les deux reproches principaux que la droite et le patronat adressent au salaire minimum légal ne tiennent pas la route.

Ceux d'attirer les salaires vers le bas et de détruire l'emploi ?

C'est ça : le fameux « effet SMIC à la française », qui attirerait tous les salaires vers le bas, par une force d'attraction mystérieuse comme si une garantie était un désavantage en négociation. Partout où un salaire minimum légal a été introduit, c'est le contraire que tous les économistes observent : c'est vers le haut que le salaire minimum tire l'ensemble des salaires. Le SMIC est décrié par celles-ces qui voudraient s'en débarrasser pour pratiquer des salaires encore plus bas.

La Fédération des entreprises romandes affirme pourtant que le salaire minimum deviendrait rapidement un « salaire de référence » vers lequel tendraient les employeurs.

Mais pourquoi donc un employeur qui paie aujourd'hui ses employé-e-s 5 000 frs paierait-il 4 000 frs demain s'il peut déjà le faire aujourd'hui, voire même aller encore plus bas ? S'il verse aujourd'hui 5 000 frs à ses employé-e-s, c'est qu'il a des raisons de le faire. Et ces raisons ne disparaîtront pas avec l'introduction du plancher au-dessus duquel il se situe déjà aujourd'hui.

Lesquelles ?

C'est sans doute le prix qu'il doit payer pour attirer et garder des compétences au sein de l'entreprise, le résultat d'une négociation, ou d'un plancher supérieur auquel il doit se tenir, défini dans une convention collective de travail ou dans des usages. L'existence d'un salaire minimum légal n'annulera pas ces mécanismes, et poussera cet employeur plutôt à concéder des salaires plus élevés.

Pourquoi ?

Parce que dans toute négociation, l'existence d'un plancher garanti pousse à négocier au-dessus de celui-ci. Lorsque tu dois vendre ta force de travail, es-tu en meilleure posture de négociation si tu n'as aucune garantie minimale sur laquelle t'appuyer, ou si tu sais que tu seras payé-e au moins 4 000 frs par mois ? A l'inverse, l'employeur qui veut acheter de la force de travail est-il en meilleure position s'il peut proposer n'importe quel prix ou s'il doit respecter une limite en dessous de laquelle il ne peut pas aller ?

L'employé-e qualifié-e pourra ainsi faire valoir ses qualifications à la hausse si le salaire des non-qualifié-e-s augmente...

C'est exactement ça. Et ce renforcement du rapport de force des salarié-e-s est valable tant au niveau individuel qu'au niveau collectif. C'est pour cette raison que le patronat est si viscéralement opposé au salaire minimum légal : parce qu'il sait qu'il va perdre en rapport de force dans toutes les branches, même dans celles a priori non concernées directement par le salaire minimum légal.

Limpe. Et les effets du salaire minimum sur l'emploi ?

Si on répartissait le PIB, c'est-à-dire la richesse produite en Suisse, à parts égales entre toutes et tous les actifs-ves, chacun-e aurait 10 000 frs par mois. Pas mal, non ? Alors avec un salaire minimum légal de 4 000 frs, il y a encore beaucoup de marge... L'économie peut parfaitement supporter cette petite modification dans la répartition des richesses. Même le patronat neuchâtelois l'admet après l'introduction du salaire minimum à Neuchâtel. Et les chiffres le démontrent : il n'y a eu aucun effet sur le chômage à Neuchâtel, ce que l'on constate d'ailleurs aussi en Allemagne qui a également introduit récemment un salaire minimum légal.

Mais il y a bien des entreprises qui n'y arriveront pas et seront contraintes de licencier, non ?

CONTRE LA PRÉCARITÉ

23.-

C'EST UN MINIMUM



La plupart des entreprises qui pratiquent aujourd'hui des bas salaires peuvent en fait se permettre de les augmenter en réduisant un tout petit peu leurs marges. Il ne faut pas oublier que parmi les entreprises qui paient aujourd'hui en dessous de 23 frs/h, il y a des aussi des grosses boîtes, parfois multinationales, qui réalisent des millions de bénéfices.

Et les plus petites entreprises qui tournent à peine ?

Elles bénéficieront de l'effet positif sur l'ensemble de l'économie résultant de l'augmentation des bas salaires. Parce que ces augmentations salariales vont être immédiatement

dépensées et donc réinjectées dans l'économie locale. En plus, avec l'activité économique générée par un salaire minimum, on peut facilement aider les entreprises qui sont vraiment en difficulté.

Pas évident avec la crise résultant du Covid-19, non ?

C'est justement par des mesures audacieuses, comme l'amélioration du pouvoir d'achat des salarié-e-s, qu'on sortira plus rapidement de cette crise. L'appel du patronat à geler les salaires et à réduire l'intervention de l'Etat aggravera au contraire la crise en attirant le pays dans une spirale déflationniste. Même chose concernant

la suppression de la libre-circulation et les mesures d'accompagnement : pour conserver ses marges malgré la contraction économique qui résulterait d'une acceptation de l'initiative « de limitation », le patronat exercera une pression énorme sur les salaires, qui en plus ne seront plus protégés par les mesures d'accompagnement.

L'Etat a-t-il un rôle à jouer ?

Aujourd'hui c'est le-la contribuable qui subventionne indirectement les politiques patronales de sous-enchère : parce que les salarié-e-s sont contraint-e-s de faire appel aux aides publiques pour compléter leurs maigres revenus et payer leurs fac-

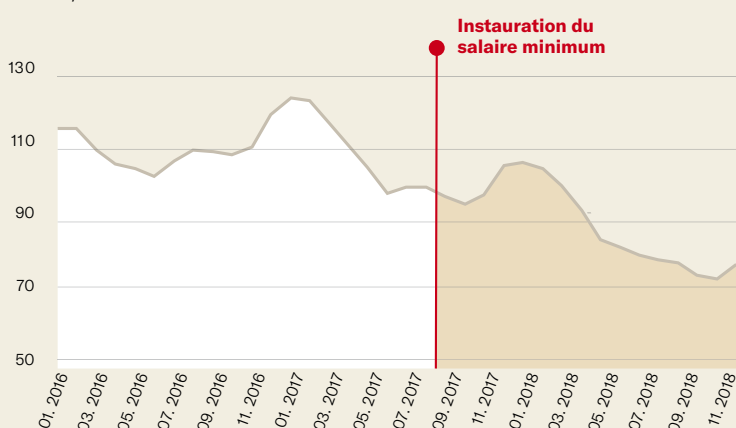
tures. L'Etat joue donc déjà un rôle. Avec un salaire minimum légal de 23 frs/h, l'Etat n'aura plus besoin de le faire et pourra réinvestir les économies réalisées dans une politique beaucoup plus ambitieuse et mieux ciblée de protection et de création d'emplois.

Que voteras-tu le 27 septembre ?

NON à l'initiative UDC « de limitation », et si je n'avais pas l'immense défaut d'être Vaudois, assurément OUI à l'initiative genevoise sur le salaire minimum légal. ♦

Propos recueillis par Davide De Filippo

Le salaire minimum n'a pas fait augmenter le chômage à Neuchâtel
Indice, août 2017 = 100. Source : SECO



	Salaire horaire 2020*	Salaire mensuel brut*
Hôtellerie restauration	20.65	3'749
Nettoyages	21.61	3'933
Commerce de détail	22.01	4'007
Economie domestique	19.49	3'547
Blanchisserie	19.60	3'567
Coiffure	17.97	3'272
Agriculture	17.50**	3'185**
Travail temporaire	21.10	3'846
Salaire minimum légal	23	4'186

*Les salaires conventionnels ou légaux indiqués ci-dessus sont calculés sur une base de 42h hebdomadaires afin de permettre les comparaisons. Toujours aux mêmes fins de comparaison, lorsque la CCT prévoit un 13^e salaire, celui-ci est inclus dans les montants indiqués.

**En appliquant la même logique que le salaire minimum cantonal neuchâtelois, le salaire minimum cantonal genevois pour le secteur de l'agriculture se monterait à 21,65.-, soit un salaire mensuel de 3'940,30 pour 42h hebdomadaires.

**Protégeons les salaires,
pas les frontières.**

OUI à l'initiative « 23 frs,
c'est un minimum ! »

NON à l'initiative « pour une
immigration modérée »



HÔTELLERIE-RESTAURATION

La solidarité comme antidote

Contre la division des salarié-e-s que propose l'UDC avec son initiative, les syndicats opposent un vote solidaire: celui du OUI au salaire minimum légal.

Solidarité • Les tournées du SIT sur le terrain ont été l'occasion de récolter de nombreux témoignages illustrant l'insuffisance du salaire minimum conventionnel. Chaque réalité individuelle le démontre: c'est ensemble et solidairement que l'on pourra obtenir des remparts contre la précarité et la sous-enchère salariale, par l'instauration d'un salaire minimum cantonal et de mesures de contrôle efficaces.

400 FRANS POUR SORTIR DE LA PRÉCARITÉ

Si à Genève, 10 % des travailleuses ont un salaire inférieur à 23 frs de l'heure, dans l'hôtellerie-restauration, cette proportion monte à près de 40 % des employé-e-s! L'échelle salariale de la Convention collective nationale de l'hôtellerie-restauration prévoit des catégories salariales selon le niveau de formation, mais le salaire minimum

début à 3470 frs pour un 100%. Ni l'expérience, ni l'ancienneté ne sont reconnues. Pour être payé-e 23 frs/h, il faut avoir un CFC en poche. C'est un bien maigre salaire, pourtant... Avec plus de 4100 frs par mois, il est moins automatique d'avoir besoin de recourir aux aides sociales, mais comme le montrent bien les différents témoignages, ce salaire ne permet pas de se loger à Genève avec sa famille ou de partir en vacances. Instauration d'un salaire minimum de 23 frs/h fera gagner plus de 400 frs aux catégories salariales plus basses, ce qui aura pour effet de faire augmenter les autres par ricochet.

UN PARTENARIAT SOCIAL INSUFFISANT


L'hôtellerie-restauration bénéficie d'une convention collective, mais ses salaires minimaux demeurent désespérément bas. Pire: les partenaires sociaux viennent de s'engager à les geler jusqu'à

2022 et ont demandé au Conseil fédéral que cette nouvelle convention s'étende à tout le territoire.

Si cette extension est rendue possible par les mesures d'accompagnement à la libre-circulation des personnes, afin de lutter contre la sous-enchère salariale, elle n'en demeure pas moins totalement insatisfaisante au vu du salaire de misère qu'elle propose et de la faiblesse du dispositif de contrôle qu'elle prévoit.

La solution n'est toutefois pas celle proposée par l'UDC. En effet, ce n'est pas en limitant l'immigration que nous lutterons contre la précarité, c'est en utilisant mieux et en améliorant les outils de contrôle du marché du travail. L'initiative « 23 frs, c'est un minimum! » fera ainsi d'une pierre deux coups: améliorer substantiellement les plus bas salaires et renforcer drastiquement les contrôles dans ce secteur.

NON À LA DIVISION

Lorsqu'on travaille dans le secteur, on le sait très bien: le patronat profite souvent de la précarité du statut de séjour des collègues immigré-e-s ou sans statut légal pour les exploiter davantage et empêcher toute amélioration pour l'ensemble du personnel. L'initiative UDC de limitation de l'immigration va précariser toute une série de travailleurs-euses du secteur. Le problème ce n'est pas les immigré-e-s ou les frontaliers-ères, c'est la faiblesse du cadre légal qui organise le travail du secteur. Il est donc primordial qu'un salaire minimum genevois de 23 frs/h soit adopté, et que la solidarité entre les travailleuses et les travailleurs se renforce, afin de lutter pour améliorer les conditions de travail sans laisser personne sur le côté. 

Marlene Carvalhosa Barbosa

NETTOYAGES

Revaloriser et protéger le salaire des nettoyeuses

Après les applaudissements, il est temps de revaloriser et de protéger les salaires des nettoyeuses, en votant OUI au salaire minimum et NON à la suppression de la libre-circulation.

En première ligne • La crise sanitaire que nous traversons démontre que les nettoyeuses et les nettoyeurs sont indispensables au bon fonctionnement de notre société. Pourtant, le personnel du secteur est toujours aussi mal (re)connu. En 2020, malgré une convention collective, elles-ils sont toujours des milliers à Genève à ne pas pouvoir vivre dignement de leur travail. Il est temps que cette injustice sociale cesse.

UN SALAIRE MINIMUM CONTRE LA PRÉCARITÉ

A Genève, le secteur du nettoyage représente 7 000 professionnel-le-s actifs-ves dans près de 250 sociétés. Occupée par 80 % de femmes, cette branche emploie une écrasante majorité d'entre elles comme « agente d'entretien » dont le salaire – régi par une CCT – ne dépasse pas 19,95 frs/h. Tandis que les postes à temps-plein sont rarissimes, les nettoyeuses se retrouvent obligées de cumuler plusieurs emplois pour pouvoir espérer au mieux toucher un salaire de 3695 frs bruts par mois pour 43 heures de travail par semaine. Ainsi, précarité financière, manque de temps consacré à la famille, stress, détérioration de la santé et risques de devoir recourir à l'aide sociale se cumulent.

23 FR/S/H, C'EST POSSIBLE

Nombre d'entreprises de nettoyage sont des grandes entreprises, voire des multinationales, qui pour-

raient largement payer un salaire décent de 23 frs de l'heure à leurs employé-e-s. L'introduction de ce plancher aurait également pour effet de stopper la course au service « low-cost » qu'imposent d'autres grandes entreprises, dont des services publics, qui sous-traitent à bas prix le nettoyage de leurs locaux. Car il est intolérable que la concurrence furieuse à laquelle se livrent les entreprises de nettoyage se fasse sur le dos des salarié-e-s qu'elles emploient. Si le service à un prix, ce dernier doit comporter des salaires décents pour celles-ceux qui le délivrent.

APRÈS LES APPLAUDISSEMENTS, LA RECONNAISSANCE

Le 14 juin 2019, des dizaines de milliers de femmes, dont les nettoyeuses, ont manifesté pour mettre fin aux discriminations dont elles sont victimes, notamment salariales. Car ce n'est pas un hasard si ce métier majoritairement occupé par des femmes est dévalorisé.

Durant tout le printemps 2020, la crise du Covid-19 a aussi mis en lumière la valeur du travail de ces femmes. Mais si les applaudissements remplissent le cœur, ils ne remplissent pas le frigo. Parce que les employeurs refusent toujours de payer décentement ces travailleuses, il est temps de le leur imposer en votant OUI à l'initiative « 23 frs, c'est un minimum! ». ♦

Thierry Horner



PROTÉGEONS LES SALAIRES, PAS LES FRONTIÈRES

Pour les nettoyeuses et les nettoyeurs, l'acceptation de l'initiative UDC « de limitation » constituerait une mise en danger gravissime de leurs conditions de travail et de vie. Confronté-e-s déjà à de nombreux abus, la suppression des mesures d'accompagnement qui découlerait de l'abolition de la libre-circulation donnerait carte blanche aux nombreux patrons-voies qui sévissent dans la branche, avec pour conséquence une explosion de la précarité. De manière tout aussi cynique, le secteur du nettoyage ne pouvant fonctionner sans les travailleurs et travailleuses migrant-e-s, ces derniers-ères continueraient à être engagé-e-s mais sans aucun statut stable ni droit, au regroupement familial par exemple. Corvéables à merci, jetables comme des kleenex, sans aucune protection, comme au temps maudit des saisonniers. Alors pour dire « stop » aux abus patronaux et aux politiques xénophobes et antisociales de l'UDC, les nettoyeuses et les nettoyeurs appellent à voter massivement NON à l'initiative « pour une immigration modérée ».

ECONOMIE DOMESTIQUE

Double enjeu pour un secteur précaire

Une acceptation de l'initiative UDC « de limitation » serait catastrophique pour les employé-e-s de maison. Tout le contraire de l'initiative sur le salaire minimum.

Précarité • La suppression des mesures d'accompagnement à la libre-circulation aurait des conséquences dramatiques pour les employé-e-s de maison. A l'inverse, un salaire minimum de 23 frs améliorerait leur situation économique et participerait à une meilleure reconnaissance de leur travail.

Si l'initiative lancée par l'UDC pour une immigration modérée est acceptée, les conditions de travail de quelques 8 000 employé-e-s de maison risquent l'effondrement. La

résiliation de l'accord sur la libre-circulation mettrait en effet fin aux mesures d'accompagnement, dont le contrat-type de travail de l'économie domestique.

Dans ce secteur où les femmes sont largement surreprésentées, où la sous-enchère salariale est abusive et répétée, une absence de réglementation plongerait dans une précarité indigne celles qui participent pourtant à la prise en charge et garde des enfants, assistent les personnes âgées, ma-

lades ou dépendantes, assument les travaux ménagers classiques. Une aide extrafamiliale essentielle à la collectivité et vouée à s'étendre en raison du vieillissement démographique et à la hausse des taux d'activités professionnels, notamment des femmes.

Non soumis-e-s à la Loi sur le travail, isolé-e-s sur leur lieu de travail, pour la plupart avec un statut de séjour précaire ou sans statut, les employé-e-s de maison risquent de tomber dans une forme d'escla-

vage moderne tant leur pouvoir de négociation auprès de l'employeur est faible.

Actuellement, l'heure de travail d'une employée de maison sans qualification vaut 19.50 frs. Cela correspond à 3801 frs bruts par mois, pour 45 heures de travail hebdomadaires, soit à peine la moitié du salaire médian (7154 frs à Genève en 2017). Ce salaire horaire, ne permet pas de faire face à l'ensemble des charges pour se loger, payer son assurance maladie, se nourrir.

Voter NON à l'initiative de l'UDC et OUI au salaire minimum légal, c'est donc reconnaître le travail des employé-e-s de maison comme essentiel à la collectivité, faire un pas concret vers plus d'égalité et accorder un salaire qui permette de vivre dignement tout en protégeant les conditions de travail. ♦

Mirella Falco

SERVICES PUBLICS

Enjeux vitaux également pour le service public

Soutenir le salaire minimum légal et le maintien de la libre-circulation sont également dans l'intérêt des services publics.

Décryptage • Alors que de prime abord les services publics ne sont pas concernés par le salaire minimum légal, son introduction dans le secteur privé aura un impact positif non négligeable aussi sur eux. Quant au maintien de la libre-circulation des personnes, il est vital pour les services publics bien au-delà de la question de la main d'œuvre dont ils ont besoin pour fonctionner.

FREIN AUX EXTERNALISATIONS

Justement parce que la grille salariale du personnel de la fonction publique démarre juste au-dessus de 23 francs de l'heure, les très bas salaires des secteurs privés du nettoyage ou de la restauration, par le dumping qu'ils exercent, entraînent une forte tentation à économiser sur le dos des salarié-e-s via l'« externalisation » ou privatisation du nettoyage et des cafétérias. Ces 20 dernières années, combien d'écoles, d'EPH ou d'EMS ont vu le nettoyage et les cafétérias passer à des entreprises privées à bas salaire? Imposer un salaire minimum à 4 000 frs limitera ce risque en rendant l'économie négligeable.



DIMINUER LES CHARGES D'AIDE SOCIALE

Genève est le canton avec le plus grand nombre de personnes pauvres, y compris de travailleurs et travailleuses gagnant insuffisamment pour vivre. Pour preuve l'explosion des coûts de l'aide sociale: de 2009 à 2019 l'aide sociale a presque doublé (de 167 à 330 mios), alors que la population n'a augmenté que de 10 % pendant cette période. Le salaire minimum aidera de nombreuses personnes et familles et limitera donc les coûts de l'aide sociale. Les économies réalisées

allégeront la facture générale pour la fonction publique, et diminuera la pression que la droite cherche année après année à exercer et qui rend la délivrance de prestations de plus en plus difficile.

PLUS DE RESSOURCES FISCALES


Ce supplément de salaire ira immédiatement à des dépenses de consommation, dont la plus grande part se fera dans le commerce local. Ce flux alimentera l'économie locale et générera des impôts qui soutiendront les finances publiques, asséchées par les

multiples réformes fiscales des dernières années, imposées par la droite économique.

EMPLOIS DE SOLIDARITÉS REVALORISÉS

Depuis la mise en place des Emplois de solidarités (EDS), les syndicats dénoncent leurs salaires scandaleux: la majorité des salaires sont de 3 225 francs pour un 100 % avec la bénédiction de l'Etat, employé-e-s dans des entreprises sociales ou caritatives pour des tâches parfois difficiles ou ingrates, c'est la honte du canton à laquelle l'initiative mettrait fin. D'autres institutions sociales ont des salaires horaires extrêmement bas.

CONTRE LE DUMPING

La libre-circulation a permis la mise en place de mécanismes de contrôles des salaires que le patronat suisse n'avait jamais voulu accorder, afin de permettre de lutter contre le dumping salarial: augmentation du nombre d'inspecteurs-trices du travail, extension facilitée des CCT ou édicton de contrat-type de travail en cas de dumping salarial, améliorations dans la lutte contre le travail au noir, etc. Ceux-ci ont freiné légèrement les effets de dérégulation néolibérale à l'œuvre depuis 20 ans. Si la libre circulation est abolie, la plupart de ces protections tomberont immédiatement. Il s'ensuivra une forte dégradation des conditions de vie de catégories importantes de la population, y compris de la classe moyenne. Les besoins sociaux exploseront alors et viendront alourdir encore plus les charges des services publics. Le 27 septembre, votons OUI au salaire minimum légal et NON à l'initiative « de limitation » également dans l'intérêt du service public. 

Jean-Luc Ferrière

CONSTRUCTION

Des mesures d'accompagnement indispensables

La suppression de la libre-circulation déclencherait une explosion des abus patronaux dans la construction.

Abus patronaux • La loi de la jungle. Voilà ce qui régnera sur les chantiers en cas d'acceptation de l'initiative UDC faussement nommée « pour une immigration modérée ». Avec la précarisation du droit au séjour des travailleurs et la suppression des mesures d'accompagnement, c'est tout l'édifice de contrôle des chantiers qui s'écroulera, ouvrant grand la porte au dumping salarial et social.


Les secteurs de la construction sont particulièrement exposés à la sous-enchère salariale induite

par la sous-traitance sauvage, l'utilisation abusive du travail temporaire, et le travail au noir des entreprises. Si le SIT et les syndicats genevois exigent un renforcement drastique des mesures d'accompagnement à la libre-circulation depuis leur entrée en vigueur en 2004, ces dernières ont tout de même permis aux travailleurs de limiter la casse ces dernières années face aux attaques patronales.

Ainsi, elles ont permis de mieux contrôler les entreprises étrangères détachant du personnel

sur les chantiers suisses afin qu'elles respectent les conditions impératives de salaire et de travail en vigueur dans le pays, et permis d'introduire une notion de responsabilité solidaire entre les entreprises principales et leurs sous-traitants en cas de défaillance et d'abus de la part de ces derniers.

Elles ont conduit également à faciliter l'extension de conventions collectives dans des secteurs tels que celui des parcs et jardins, confrontés à des cas de sous-enchère répétés et abusifs, et à développer des systèmes de contrôles paritaires plus performants.

L'abolition de la libre-circulation signifierait aussi le retour au système honteux des saisonniers, d'autres permis de séjour précaires et des contingents en fonction exclusivement des besoins économiques du patronat. L'UDC ne veut pas limiter l'immigration - elle ne pourrait de toute façon pas le faire dans des secteurs tels que ceux de la construction, elle veut en réalité la choisir et réduire les droits des travailleurs, quelle ne considère pas dignes de protection. 

Thierry Horner

INITIATIVE ZÉRO PERTES

OUI pour bloquer le dumping fiscal !

Depuis 30 ans, les baisses fiscales enrichissent les plus riches et affaiblissent les services publics à la population. Stoppons cette politique en votant OUI à l'initiative « Zéro pertes ».

Initiative
zéro pertes !

Redistribution • La crise du Covid-19 nous renvoie aux enjeux sociaux fondamentaux : l'économie est fragile et ne s'intéresse pas au destin des salarié-e-s, et la population peut vite être touchée de plein fouet, évidemment surtout les classes à bas et moyens revenus. Pour y faire face, nous avons besoin de services publics forts : hôpitaux, aide à domicile, crèches, voirie, aide sociale, écoles publiques, personnel qualifié, etc. Le financement de ces services repose sur un seul mécanisme : l'impôt. Bien qu'il soit impopulaire, car il vient limiter encore des revenus souvent trop faibles, il permet, s'il est juste, c'est-à-dire progressif (les plus riches doivent payer plus), de corriger un peu les inégalités produites par l'économie. C'est ce que propose l'initiative « Zéro pertes », lancée en 2018 par les partis de l'Alternative et les syndicats.

CADEAUX FISCAUX ET AUSTÉRITÉ

Or depuis 30 ans, les possédants (riches, multinationales), leurs partis (PLR, UDC en tête), leurs avocats (optimiseurs fiscaux, fiduciaires) et leurs lobbys milliardaires (les cabinets d'audits et les think tanks néolibéraux) mènent une guerre incessante pour diminuer les impôts par tous les moyens possibles, afin de maximiser leurs profits,

et donc n'en finissent pas de limiter les services à la population. Tout en produisant un discours pour discréditer l'État, présenter l'impôt comme un enfer et la population précarisée comme des profiteurs, afin de camoufler leur enrichissement et le fait que les plus riches contribuent de moins en moins au « bien commun ».


A Genève, les baisses d'impôts n'en finissent pas, pratiquement une par an depuis 20 ans. Ne vous y trompez pas : elles concernent surtout les riches. A tel point que l'État (canton et communes) n'a plus aujourd'hui les moyens de faire face sérieusement aux défis présents ni futurs : vieillissement de la population, besoin criant de places de crèches, défis du climat (énergie, transports et logements adaptés), égalité entre femmes et hommes, et évidemment, lutte contre les inégalités sociales et la pauvreté. Qui paie les pots cassés : les travailleuses et travailleurs du privé et du public. Les budgets 2019 et 2020 de l'État en sont une démonstration éclatante ! Et pourtant, nous vivons dans un des pays et une des villes les plus riches du monde.

Le pire est d'ailleurs que les différents cantons suisses se font une guerre de sous-enchère fiscale pour gagner chacun au détriment de ses voisins, comme les pays le font entre eux.

POUR UNE MEILLEURE REDISTRIBUTION

Stopper les baisses d'impôt et permettre d'imposer correctement les richesses produites est donc la pierre de touche des politiques sociales, et un enjeu lié à la lutte syndicale.

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre l'initiative « Zéro pertes ». Elle a été lancée en 2018, alors que la droite patronale cherchait à nous faire avaler la baisse de la fiscalité des plus riches entreprises (RFFA). Le but de l'initiative est de faire en sorte que des réformes ne se traduisent plus par des pertes de recettes fiscales, pour préserver les prestations sociales. Et que Genève agisse contre la sous-enchère fiscale que se font les cantons les uns aux autres.

Voter OUI à l'initiative Zéro pertes, c'est donc vouloir stopper les baisses d'impôts qui ne profitent qu'aux riches, aux grosses entreprises et aux propriétaires. Voter OUI, c'est vouloir permettre que les services publics puissent continuer à répondre aux besoins de la population. Voter OUI, c'est mettre un frein à l'un des pires effets du capitalisme néolibéral mondialisé, la fragilisation de l'État social. Aux urnes, citoyen-ne-s ! 

Jean-Luc Ferrière

IMPÔTS

NON à un nouveau cadeau fiscal pour les riches

Le SIT appelle à refuser les nouvelles déductions fiscales « pour frais de garde d'enfant », une arnaque antisociale.


Arnaque fiscale • L'augmentation des déductions fiscales « pour frais de garde d'enfants » sur laquelle nous voterons le 27 septembre est une nouvelle arnaque fiscale qui ne profitera qu'aux plus riches et réduira les moyens que l'on peut allouer à la création de places en crèches.

Aujourd'hui, les parents soumis à l'impôt fédéral direct peuvent déduire jusqu'à 10 100 frs de frais

de garde d'enfants par des tiers, et ont un forfait pour l'entretien des enfants de 6500 frs. Cela signifie que pour en bénéficier, il faut payer un impôt. Or plus de 40% des familles, celles aux revenus les plus modestes, ne paient pas d'IFD, donc n'y gagneront rien. Les 60 % restant bénéficieront déjà des deux déductions. La modification vise à augmenter la déduction pour frais de garde à

25 000 frs. Il faut donc une facture de crèche qui dépasse 1000 frs par mois. La déduction forfaitaire pour entretien d'enfant passe également de 6500 à 10 000 frs. Or les tarifs des crèches subventionnées sont souvent indexés au revenu, afin de tenir compte des inégalités salariales. Les plus riches ont une facture supérieure. La modification vise donc à défaire ce mécanisme social. Pour

bénéficier de cette déduction, il faut payer 2500 frs par mois de frais de crèche, et plus de 17 000 frs d'impôt. Le Conseil fédéral estime que 70 % de la déduction profiteront aux 6 % des familles les plus riches. Une famille à revenu moyen y gagnera peut-être 100 frs par an, les familles les plus riches pourront y gagner entre 20 et 200 fois plus. Cette mesure est donc tout simplement antisociale.

Ces nouvelles déductions occasionneront 380 millions de pertes fiscales aux collectivités publiques (Confédération, cantons, communes). Or c'est justement celles-ci qui ont la charge de subventionner les crèches et de construire les places qui manquent (4 000 rien qu'à Genève). Leur enlever ces millions, c'est leur enlever les moyens pour cet objectif social. C'est donc un coup de poignard dans le dos des familles à revenus moyens et modestes. Il faut voter NON à ce piège. 

Jean-Luc Ferrière

CONGÉ PATERNITÉ

Oui au congé paternité

Nous voterons le 27 septembre prochain sur l'instauration d'un congé paternité de deux semaines pour tous les pères. Un premier pas dans la bonne direction.

Egalité • Actuellement, les pères ont droit à un seul jour de congé à la naissance de leur enfant. La situation est plus favorable dans certains secteurs, car les conventions collectives prévoient un congé plus long. Mais dans l'ensemble, instaurer un congé paternité payé de 10 jours ouvrables représentera une amélioration pour 90 % d'entre eux et permettrait de mettre fin à l'inégalité entre les pères. Payés à 80 %, ces jours pourront être pris en bloc ou isolément dans une période de six mois suivant la naissance de l'enfant. Les entreprises qui offrent actuellement un congé paternité plus long et/ou payé à 100 % pourront continuer à se montrer plus généreuses.

FAIBLE COÛT

En moyenne, 87 000 bébés viennent au monde en Suisse. Le coût de l'instauration d'un congé paternité représente 230 millions de francs par an. Ce congé sera financé par le relèvement de la cotisation aux APG. Une hausse très modeste, puisque nous passerons d'un taux de cotisation de 0,45 % à 0,50 %, la moitié à la charge des entreprises et l'autre moitié à la charge des employé-e-s. Sur un salaire de 5 000 francs, cela représente un montant de 1,25 francs.

Aujourd'hui, l'APG finance la perte de gain en cas de service militaire, de service civil ou de protection civile, mais aussi de congé maternité. En cas d'acceptation par le peuple, l'APG financera également le congé paternité.

UN PETIT PAS


Le syndicat est favorable à l'instauration de ce congé, car il permettra de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. Les pères pourront

participer à l'accueil de leur enfant et soulager les mères à la naissance de celui-ci. D'emblée, cela favorisera un meilleur partage des tâches familiales et un apprentissage des soins nécessaires à l'enfant. Certes, ce congé est minimaliste et insuffisant. Il représentera toutefois une amélioration de la situation des pères qu'il faut soutenir.

Rappelons qu'il s'agit d'un contre-projet indirect des Chambres fédérales à l'initiative pour un congé pa-

ternité d'un mois. La grève féministe du 14 juin 2019 avait donné le coup de pouce décisif pour trouver une majorité dans ce Parlement particulièrement peu généreux en matière de politique familiale. Un comité interpartis, composé des franges les plus conservatrices et libérales de l'échiquier politique, a tout de même lancé un référendum qui a abouti. C'est la raison pour laquelle nous voterons sur ce contre-projet.

POUR UN VRAI CONGÉ PARENTAL

Le syndicat est favorable à l'instauration d'un congé parental de longue durée à se partager entre le père et la mère. En Suisse, les parents sont très mal lotis en comparaison internationale. A titre d'exemple, une directive européenne prévoit que les Etats membres doivent offrir au minimum un congé parental de 4 mois pour le père et pour la mère qui ont une activité professionnelle. Ils peuvent être plus généreux, comme par exemple en Islande où la durée du congé parental est de 9 mois à se partager entre le père et la mère. Dans les pays qui ont introduit le congé parental, il a été démontré que les pères peuvent ainsi reconnaître les besoins spécifiques de la petite enfance, ce qui les encourage au partage des tâches éducatives et de soins. Pour les entreprises, cela normalise le fait que les parents doivent s'absenter pour s'occuper des enfants à la naissance, mais aussi lorsqu'ils sont malades. Un levier nécessaire pour faire reculer la discrimination des femmes à l'embauche et mettre un frein à la vague actuelle de licenciements des femmes à leur retour du congé maternité. 

Valérie Buchs



AVIONS DE COMBAT

Il y a d'autres urgences: NON aux avions de combats

Le SIT préconise d'investir tout autrement les 24 milliards que coûterait l'achat d'avions de combat inutiles.

Priorités • Après le refus de l'achat des Gripen en 2014, ce alors que la crise sanitaire exacerbe les besoins sociaux et que la crise climatique attend des investissements en faveur de la transition écologique, la droite, toujours prête à imposer des mesures d'austérité et à couper dans les assurances sociales, persiste et veut imposer l'achat de nouveaux avions de combats.

Devisé en une première tranche de 6 milliards, en tenant compte de l'entretien et du kérosène (une

heure de vol en consomme 5 000 litres), ce sont en réalité 24 milliards qui risquent de s'envoler.

Pour rien, parce que les menaces contre lesquelles utiliser ces jouets dans le ciel aérien du pays ne sont pas identifiées.


En revanche le SIT identifie parfaitement les domaines qui attendent urgemment des investissements en faveur de la population.

La crise sanitaire exacerbe les besoins sociaux: ces milliards seraient plus utiles en indemnités

pour les plus précaires et pour fixer à 100 % au lieu de 80 % les indemnités servies à des centaines de milliers de salarié-e-s bloqué-e-s en RHT. Ou pour relocaliser la production de biens essentiels dont on a manqué ou encore pour augmenter les salaires du personnel des services essentiels.

Et alors que la droite verse des larmes de crocodile sur les assurances sociales qu'il faudrait « assainir » à coups de massue, ce pactole serait assurément mieux employé pour améliorer les rentes AVS, résorber la pénurie de place de crèche, proposer un congé parental digne de ce nom.

Et aussi pour répondre à une menace bien plus réelle, celle de la crise climatique.

Cet argent serait bien mieux employé pour renforcer les transports publics et développer le rail, rénover les bâtiments publics et privés pour les rendre conformes aux économies d'énergie, développer l'énergie solaire, investir dans la création d'emploi et dans la souveraineté alimentaire en améliorant les conditions de travail du personnel agricole. 

Manuela Cattani

**Protégeons
les salaires,
pas les
frontières**



OUI
au salaire minimum
légal de 23 frs
NON
à l'abolition
de la libre-circulation



1



4



2



5



3

Participez avec nous à la campagne

Nous voici arrivé-e-s au cœur de la campagne pour conquérir un salaire minimum légal à Genève, et contre l'attaque massive aux droits des salarié-e-s que représente l'initiative UDC prévoyant de supprimer la libre-circulation et les mesures d'accompagnement. Pour battre dans les urnes celles-ceux qui prônent l'exploitation sans limite des travailleuses, nous avons besoin de vous! C'est maintenant et dans les prochains jours qu'il faut convaincre les indécis-es!

1 En vous inscrivant pour nos distributions de tracts auprès de sgaspar-rivoalan@sit-syndicat.ch,

2 En diffusant nos tracts à vos collègues de travail et connaissances (exemplaires imprimés à votre disposition auprès du secrétariat),

3 En visitant notre page FB et en partageant les contenus avec vos « amis »,

4 En rejoignant notre groupe WhatsApp de campagne pour en diffuser les contenus à vos contacts,

5 En écrivant des lettres de lectrices dans les journaux (Comment faire? Nous sommes là pour vous aider: sgaspar-rivoalan@sit-syndicat.ch).

JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

SIT INFO
CP 3287
1211 GENÈVE 3

Toutes et tous ensemble, nous pouvons gagner.

sit-syndicat.ch – salaireminimum.ch

IMPRESSUM

Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Valérie Buchs, Marlene Carvalhosa Barbosa, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Merita Elezi, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez, Thierry Horner, Camille Layat, Alice Lefrançois, présidence du SIT, Camille Stauffer, Sylvain Tarrit, Georges Tissot, Françoise Weber.

Impression

Edition: Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11500 exemplaires
Paraît 7 à 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT

Reproduction d'articles autorisée
et souhaitée, mais seulement avec
mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions
des membres, pour autant qu'elles portent
sur l'activité syndicale au sens large et soient
conformes aux principes généraux du SIT.

